PRIORITÉ SANTÉ MENTALE !

JEUNES D'OUTRE-MER : L'URGENCE D'AGIR

unccas
union nationale
des centres communaux
d'action sociale

Directeur de la publication
Luc Carvounas
Directeur de la rédaction
Éric Signarbieux
Rédacteur en chef
Michael Szames
Rédaction
Esther Buchet, Noé Courtois, Sandy Paulon
Coordination éditoriale
Noémie Brazier, Ivann Hadjres
Design
Allan Magné
Novembre 2025

ÉDITO

La santé mentale des jeunes ultramarins : *une urgence sociale et républicaine*

La santé mentale est aujourd'hui au cœur des préoccupations sociales. Elle touche toutes les générations, mais plus encore notre jeunesse, fragilisée par la précarité, l'isolement et la perte de repères. Dans les outre-mer, ces difficultés prennent une intensité particulière : les inégalités territoriales pèsent lourdement sur le bien-être psychique des jeunes.

À travers ce focus consacré à la santé mentale des jeunes ultramarins, l'Unccas souhaite mettre en lumière la richesse des initiatives locales et l'engagement de ses CCAS et CIAS. Dans des territoires souvent marqués par le manque de moyens et la rareté de l'offre de soins, les équipes locales font preuve d'une résilience et d'une créativité exemplaires. Elles inventent des solutions là où d'autres voient des impasses : formation aux premiers secours en santé mentale, espaces d'écoute, accompagnement des familles, actions culturelles ou éducatives… Autant de leviers concrets pour recréer du lien et redonner confiance.

Ces initiatives rappellent que la santé mentale n'est pas seulement une question de soins : c'est avant tout une affaire de proximité, de solidarité et de dignité. Les CCAS et CIAS, au plus près des habitants, sont souvent les premiers à détecter les fragilités, à tendre la main, à rouvrir le dialogue. Leur action, discrète mais déterminante, illustre leur rôle essentiel : identifier les besoins, coordonner les acteurs et construire des réponses adaptées, au plus près des réalités locales.

Ce travail collectif mené dans les outre-mer rappelle à chacun de nous que la santé mentale des jeunes est une cause nationale qui exige des moyens, une volonté politique et une coordination renforcée. L'Unccas poursuivra cet engagement avec conviction, pour que la santé mentale des jeunes soit pleinement soutenue, et que chacun, où qu'il vive, puisse bénéficier d'un accompagnement adapté, trouver les conditions de son épanouissement et construire sereinement son avenir.

Luc Carvounas,
président de l'Unccas,
maire d'Alfortville

« Dans les outre-mer, la santé mentale des jeunes révèle l'ampleur des inégalités sociales. C'est là que notre devoir d'action prend tout son sens. »

SOMMAIRE

3 **Édito**
La santé mentale des jeunes ultramarins :
une urgence sociale et républicaine

5 **Nos 5 recommandations pour une action collective**
en faveur de la santé mentale des jeunes en outre-mer

6 **Le mot d'introduction**
Une jeunesse ultramarine particulièrement exposée

8 **Renforcer la prévention**
Former aux premiers secours en santé mentale :
un levier essentiel pour les territoires ultramarins

9 **Aller-vers et créer des espaces d'écoute**
Des approches de proximité pour renouer le dialogue avec les jeunes

11 **Soutenir les familles et accompagner les jeunes aidants**
Un public encore trop invisible

12 **Renforcer la gouvernance territoriale et la coordination**
Construire une action cohérente entre acteurs du soin et du social

13 **Adapter les politiques publiques aux contextes ultramarins**
Reconnaître les réalités sociales et sanitaires des territoires

14 **Les territoires en action :**
des initiatives inspirantes dans les outre-mer

Nos 5 recommandations pour une action collective *en faveur de la santé mentale des jeunes en outre-mer*

Face à l'urgence de la situation, l'Unccas formule cinq recommandations prioritaires, issues de l'enquête menée auprès de son réseau de CCAS et CIAS ultramarins.

Elles visent à renforcer la prévention, soutenir les acteurs de terrain et adapter les politiques publiques aux réalités locales.

1 Renforcer la prévention

Généraliser les formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM) auprès des acteurs locaux, pour repérer plus tôt les situations de détresse et favoriser l'orientation vers les bons relais.

2 Aller-vers et créer des espaces d'écoute

Développer des démarches de proximité et des lieux de parole pour les jeunes, en s'appuyant sur les établissements scolaires, les médiateurs et les structures sociales.

3 Soutenir les familles et accompagner les jeunes aidants

Pérenniser les actions de soutien psychologique et reconnaître la situation particulière des jeunes aidants, souvent invisibles dans les politiques publiques.

4 Renforcer la gouvernance territoriale

Structurer la coordination entre acteurs (collectivités, ARS, EPSM, associations…) pour garantir la continuité des parcours et éviter les ruptures d'accompagnement.

5 Adapter les politiques publiques aux contextes ultramarins

Tenir compte des spécificités sociales, économiques et géographiques de chaque territoire pour bâtir des réponses durables en matière de santé mentale.

Zoom sur la contribution de l'Unccas au rapport du COJ

L'Unccas a contribué au rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), *Les jeunes d'outre-mer : garantir l'égalité des chances pour tous.*

Cette participation a permis de valoriser le rôle des CCAS et CIAS dans l'accompagnement en santé mentale – notamment à travers les équipes mobiles psychiatrie-précarité (EMPP) – et de rappeler l'importance de diffuser les formations aux PSSM dans l'ensemble des collectivités.

En première ligne sur le terrain, les CCAS/CIAS constituent un pilier essentiel de l'insertion et de la prévention auprès de la jeunesse ultramarine.

LE MOT D'INTRODUCTION

Une jeunesse ultramarine *particulièrement exposée*

En juin 2024, l'Unccas a lancé une enquête nationale afin de dresser un état des lieux des dispositifs et initiatives en matière de santé mentale. Cette démarche a donné lieu à la publication *Priorité santé mentale !*, qui soulignait déjà l'urgence de la situation, notamment chez les jeunes.

La santé mentale s'impose désormais comme un axe structurant des politiques publiques, et ce constat prend une résonance particulière dans les outre-mer, où les inégalités sociales et territoriales amplifient les fragilités psychiques.

En septembre 2025, l'Institut Montaigne, la Mutualité Française et l'Institut Terram ont publié le rapport *Santé mentale des jeunes de l'Hexagone aux outre-mer - Cartographie des inégalités.* Cette étude, menée auprès de plus de 5 600 jeunes de 15 à 29 ans, met en évidence des écarts préoccupants : les jeunes ultramarins figurent parmi les plus durement touchés, avec des taux de dépression nettement supérieurs à ceux observés dans l'Hexagone.

Dès 2023, le *Manifeste pour les outre-mer – L'égalité sociale maintenant !*, porté par l'Unccas, plaidait déjà pour un plan d'urgence afin de lutter contre les inégalités de santé. Dans cette continuité, ce focus vise à mieux comprendre la situation actuelle dans les territoires ultramarins, à travers la parole et les actions des CCAS et CIAS.

Ces structures, en première ligne sur le terrain, jouent un rôle essentiel pour répondre à l'urgence de santé mentale, aujourd'hui reconnue comme grande cause nationale. L'Unccas a souhaité recueillir les témoignages de CCAS/CIAS pionniers et de nouvelles structures engagées, afin d'identifier les leviers d'action et les besoins spécifiques d'une jeunesse ultramarine particulièrement vulnérable.

Des chiffres alarmants

Des inégalités territoriales qui fragilisent la jeunesse ultramarine

Selon l'étude menée au printemps 2025 par l'Institut Montaigne, la Mutualité Française et l'Institut Terram sur la santé mentale des jeunes de 15 à 29 ans, les jeunes ultramarins sont particulièrement touchés : **près de quatre sur dix souffrent de dépression, contre une moyenne nationale de 25 %.**

Les écarts entre territoires sont marqués :

- **52 %** en Guyane
- **44 %** en Martinique
- **43 %** à Mayotte
- **37 %** en Guadeloupe
- **32 %** à La Réunion

Un constat partagé par les CCAS et CIAS

D'après l'enquête de l'Unccas, **53 % des CCAS/CIAS ultramarins estiment que la jeunesse est, dans leur commune, le public le plus touché par les problématiques de santé mentale.**

> *« Nous sommes alertés par les établissements scolaires sur une dégradation du bien-être psychique des jeunes depuis la crise du Covid-19. Les causes sont multiples : isolement post-Covid, usage intensif des réseaux sociaux, anxiété, nouvelles formes d'addictions… »*
>
> Isabelle Maillot,
> responsable autonomie et santé au CCAS de La Possession (La Réunion)

Un enjeu majeur pour les outre-mer

Les facteurs de fragilité sont multiples et souvent aggravés par un retard structurel de l'offre de soins. À l'exception de Mayotte, chaque territoire (Guyane, Martinique, Guadeloupe, La Réunion) dispose d'au moins un conseil local de santé mentale (CLSM), parfois porté par un CCAS. Pourtant, seuls 14 % des CCAS ultramarins déclarent qu'un tel dispositif existe sur leur territoire.

> *« Les chiffres sont alarmants : 55 % des jeunes Martiniquais se disent en mal-être. Au-delà de la crise sanitaire et des réseaux sociaux, des facteurs environnementaux - brume de sable, sargasses, pollution au chlordécone, éco-anxiété - aggravent cette détresse. Ces constats imposent une approche globale, intégrant les dimensions sociales, éducatives et environnementales. »*
>
> Virginie Mian,
> présidente de l'Udccas de Martinique

Des acteurs locaux déjà mobilisés

Face à cette montée de la détresse psychique, les CCAS/CIAS multiplient les actions de prévention, d'écoute et d'accompagnement. **Certains territoires ont engagé des démarches pionnières**, souvent confrontées à des difficultés de pérennisation mais riches d'enseignements pour l'avenir.

Ces constats, appuyés par l'enquête de l'Unccas et les témoignages recueillis, permettent aujourd'hui d'identifier plusieurs axes d'intervention prioritaires, développés dans les pages qui suivent.

1 RENFORCER LA PRÉVENTION

Former aux premiers secours en santé mentale : *un levier essentiel pour les territoires ultramarins*

Les territoires ultramarins sont confrontés à une offre de soins insuffisante, en particulier dans le champ de la santé mentale.

Une question écrite publiée au *Journal officiel* du 22 octobre 2024, puis relayée au gouvernement en avril 2025, a mis en lumière les fortes disparités entre l'Hexagone et les outre-mer : à La Réunion, on compte 4 psychiatres pour 100 000 habitants, contre 10 en Hexagone ; la Guyane reste, elle, le plus vaste désert médical de France.

Dans ce contexte, sans se substituer à l'offre de soins, la prévention et la sensibilisation deviennent des leviers essentiels pour les CCAS/CIAS et leurs partenaires.

Tous les répondants à l'enquête de l'Unccas déclarent accueillir des jeunes présentant des troubles de santé mentale, et **66 % expriment un besoin de formation spécifique sur le sujet.**

S'inspirer : CCAS de La Possession (La Réunion)

Sous l'impulsion du conseil local en santé (CLS) du CCAS, et en partenariat avec l'agence régionale de santé (ARS), la commune déploie un **programme de formation aux PSSM destiné aux agents municipaux**.

Objectif : former au moins un agent référent par service, désigné comme ambassadeur de la santé mentale, capable d'identifier les signaux de détresse psychologique et d'orienter les personnes concernées vers les dispositifs adaptés.

S'inspirer : CCAS du Lamentin (Martinique)

Le CLSM du Lamentin, porté par le CCAS, déploie les formations PSSM à plusieurs niveaux :

- **formation d'une centaine d'agents** (écoles, police municipale, associations…) ;
- **coopération avec le service Jeunesse et Vie associative** pour soutenir le conseil communal des jeunes et le dispositif Pass premiers secours ;
- **organisation d'ateliers consacrés au bien-être familial** dans le cadre de la Semaine nationale de la petite enfance.

Un enjeu de culture commune

Les CCAS/CIAS précurseurs sont unanimes : **les formations aux PSSM doivent être généralisées**, au même titre que celles aux premiers secours physiques. Elles constituent un socle commun de connaissance et de vigilance à diffuser dans les collectivités, auprès des acteurs de proximité, des associations et des familles.

2 ALLER-VERS ET CRÉER DES ESPACES D'ÉCOUTE

Des approches de proximité *pour renouer le dialogue avec les jeunes*

Les CCAS/CIAS constatent que les jeunes se mobilisent difficilement dans les espaces institutionnels, souvent perçus comme éloignés de leurs réalités. Pour surmonter cet obstacle, beaucoup adoptent une démarche proactive d'aller-vers, en allant directement à la rencontre du public : interventions dans les lycées, actions menées lors de la Semaine de la santé, participation à des événements de quartier…

Les partenariats avec les établissements scolaires se révèlent essentiels pour aborder des sujets sensibles comme les addictions, l'estime de soi ou le rapport au corps. Au Lamentin (Martinique), la diffusion du film Le Cosmo mental (Psycom), suivie de débats, a déjà permis de sensibiliser près de 200 jeunes en 2025.

À La Possession (La Réunion), des médiateurs de quartier formés aux PSSM jouent un rôle central dans cette dynamique : ils identifient les besoins, assurent une présence de terrain et orientent les jeunes vers les structures adaptées.

Le CCAS, acteur de proximité

Le rapport de l'Institut Montaigne a mis en lumière **une attente forte des jeunes : plus de proximité et d'ancrage local**.

Par leur position au cœur des territoires, les CCAS/CIAS sont souvent la première porte d'entrée pour les habitants en situation de fragilité.

Leur rôle dans les CLSM, à l'échelle communale ou intercommunale, permet de maintenir un lien direct avec la population et de coordonner les acteurs du soin, du social et de l'éducation.

S'inspirer : des initiatives de proximité

- Le conseil intercommunal de santé mentale (CISM) de la **communauté d'agglomération du Centre littoral (Guyane)** mène des actions de sensibilisation dans les quartiers, grâce aux Rencontres sur la santé mentale dans mon quartier, pour briser les tabous et encourager la parole.
- La **communauté d'agglomération Cap Excellence (Guadeloupe)** organise des *Ti Kozé Santé*, des rencontres santé-social de proximité animées dans les quartiers par les membres du CLSM, en présence d'élus.
- **La Possession (La Réunion)** organise des « Bibliothèques vivantes », où des personnes concernées par des troubles psychiques témoignent de leur parcours. L'édition 2024, très suivie, a conduit à la création de cafés-rencontres plus intimistes pour prolonger la dynamique de déstigmatisation.

Permettre la libération de la parole

> *« Parler de la santé mentale des jeunes de Camopi, c'est parler d'un environnement social et culturel en déséquilibre. L'histoire coloniale, les politiques publiques inadaptées à la réalité amazonienne et la perte des repères communautaires ont créé un vide identitaire et relationnel. »*
>
> Christophe Pierre,
> directeur du CCAS de Camopi (Guyane)

À Camopi, faute de psychologues ou de psychiatres sur place, le CCAS mise sur des solutions locales :

- cercles de parole ;
- ateliers d'estime de soi ;
- actions culturelles de transmission et de reconnexion aux émotions.

Lauréate d'un appel à projets, la commune prépare l'ouverture d'un espace de vie sociale (EVS) pour renforcer le lien social et structurer les activités collectives.

> *« À Camopi, la santé mentale passe d'abord par la reconquête de la parole et de la dignité. C'est en aidant chacun à retrouver sa place dans la communauté que nous reconstruirons la vie. »*
>
> Christophe Pierre,
> directeur du CCAS

Le travail du CCAS consiste ainsi à recréer du lien entre parents et enfants, rétablir la confiance et favoriser l'expression des émotions comme premier pas vers la guérison collective.

3 SOUTENIR LES FAMILLES ET ACCOMPAGNER LES JEUNES AIDANTS

Un public encore *trop invisible*

Parmi les priorités identifiées, l'**attention portée aux familles et aux jeunes aidants apparaît essentielle**. Ces adolescents, confrontés à la maladie ou à la dépendance d'un proche, assument des responsabilités précoces qui fragilisent leur équilibre psychique et leur parcours scolaire.

Le phénomène du burn-out parental, apparu durant le confinement et toujours présent aujourd'hui, illustre également un épuisement psychologique des parents qui rejaillit sur les enfants.

Dans les départements et régions d'outre-mer (Drom), les familles monoparentales représentent 46 % des familles avec au moins un enfant mineur, contre 23 % dans l'Hexagone – un contexte qui accentue les vulnérabilités et la charge émotionnelle des jeunes[1].

S'inspirer : au Lamentin (Martinique)

Depuis février 2024, le CCAS du Lamentin a mis en place une **cellule d'écoute psychologique dédiée aux familles**, ouverte chaque mercredi. Ce dispositif permet de prévenir les situations d'épuisement et de soutenir les parents confrontés aux difficultés éducatives ou sociales.

S'inspirer : Cap Excellence (Guadeloupe)

Porté par le CLSM de Cap Excellence, un programme de bien-être propose :

- des **ateliers pour les enfants de 3 à 6 ans**, dans le cadre du dispositif Cité éducative ;
- des **ateliers de remobilisation pour les jeunes de 12 à 17 ans en décrochage scolaire**, visant à prévenir leur implication dans les trafics de stupéfiants.

Ces actions traduisent la volonté des CCAS d'agir au sein même du cercle familial, là où se construisent l'estime de soi, la confiance et la capacité à se projeter.

[1] Source : Arnaud Régnier-Loilier (2025), *Devenir parent sans vivre en couple : une situation fréquente en outre-mer,* Population & Sociétés, n° 634.

4 RENFORCER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE ET LA COORDINATION

Construire une action cohérente *entre acteurs du soin et du social*

Les relations entre les CCAS/CIAS et les dispositifs dédiés à la jeunesse restent souvent informelles.

Or, la multiplicité des acteurs – collectivités, ARS, établissements publics de santé mentale (EPSM), associations – appelle une **coordination durable, seule garante d'une action lisible et efficace**.

Sans gouvernance structurée, les risques de doublons, de ruptures de parcours et de perte de repères pour les familles demeurent élevés.

S'inspirer : Cap Excellence (Guadeloupe)

Le CLSM de Cap Excellence a fait le choix d'une gouvernance participative et concertée, organisée en groupes thématiques.

Cette approche collective a permis d'identifier plusieurs points de blocage :

- l'absence initiale d'un dispositif d'accès aux soins au CHU ;
- les incohérences du réseau de soins ;
- et une réticence persistante à l'hospitalisation.

La création, en 2022, d'une **permanence d'accès aux soins de santé (PASS) a apporté une réponse concrète et structurante**, avec la mise en place d'une cellule médico-sociale dédiée.

Cette expérience montre que la coordination territoriale ne relève pas seulement d'une question d'organisation : elle repose sur la volonté politique de travailler ensemble, au service d'un accompagnement continu des jeunes et de leurs familles.

5 ADAPTER LES POLITIQUES PUBLIQUES AUX CONTEXTES ULTRAMARINS

Reconnaître les réalités sociales et sanitaires *des territoires*

Dans les outre-mer, les causes du mal-être des jeunes sont multiples : pauvreté accrue, chômage élevé, inégalités d'accès au logement et aux services publics, mais aussi structures familiales complexes (forte proportion de familles monoparentales, violences intrafamiliales, éloignement des enfants pour les études, etc.).

L'accès à la culture, à l'éducation ou aux loisirs y est également plus restreint, les moyens disponibles étant souvent bien inférieurs à ceux de l'Hexagone.

Cette accumulation de difficultés alimente un sentiment de solitude et de découragement, qui se traduit par une dégradation de la santé mentale des jeunes.

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese), dans son avis *La santé mentale et le bien-être des enfants et des jeunes : un enjeu de société* (octobre 2025), souligne cette réalité : **les jeunes ultramarins subissent à la fois une prévalence plus élevée des troubles dépressifs et une pénurie accrue de dispositifs de soins et d'accompagnement.**

Agir en proximité

Ces constats appellent des réponses locales renforcées :

- davantage de moyens pour la prévention et la pédopsychiatrie ;
- une première ligne psychologique accessible partout ;
- et une adaptation des dispositifs nationaux aux contextes sociaux et sanitaires propres à chaque DROM.

Agir pour la santé mentale des jeunes en outre-mer, c'est donc reconnaître la spécificité de ces territoires et donner aux collectivités locales les leviers nécessaires pour construire des réponses durables, ancrées dans la réalité de terrain.

Les territoires en action : *des initiatives inspirantes dans les outre-mer*

Guadeloupe : coordonner pour agir

« L'heure n'est plus aux longs discours mais aux actions concrètes. »

Éliane Guiougou,
vice-présidente de l'Unccas et présidente de la Commission Affaires sociales et Insertion à la communauté d'agglomération Cap Excellence

La santé mentale des jeunes en Guadeloupe reste très préoccupante, avec des taux élevés de mal-être et de comportements auto-agressifs.

Face à cette réalité, **plusieurs intercommunalités ont fait de la coordination un levier d'action**.

La communauté d'agglomération de la Riviera du Levant (CARL) a lancé en janvier 2025 un CLSM.

Ses priorités : établir un diagnostic local, améliorer l'accès aux soins psychiatriques, renforcer la prévention et lutter contre la stigmatisation.

À travers le CLSM de Cap Excellence, la collectivité illustre une volonté politique forte : rassembler les acteurs du territoire autour de cinq axes – mère-enfant, adolescents, adultes, personnes âgées, communication et formation – pour construire une politique cohérente de santé mentale.

La Réunion : structurer l'action autour du bien-être

À La Réunion, plusieurs communes ont intégré la santé mentale dans leur CLS :

- à **Saint-Denis**, un axe « Santé des jeunes vise à promouvoir le bien-être et prévenir la souffrance psychique » ;
- à **Bras-Panon et Le Port**, les actions portent sur le développement des compétences psychosociales et la prévention des comportements à risque ;
- à **Saint-Louis**, un axe « Santé mentale et addictions relie prévention, repérage et lutte contre les violences intrafamiliales » ;
- **La Possession**, pionnière en la matière, a signé dès 2016 un CLS révisé en 2023.

Ces axes articulent la prévention avec la santé environnementale, la nutrition et l'accès aux soins, en cohérence avec les priorités de l'ARS. Le CLSM, adossé au CLS, garantit la continuité et la cohérence des actions.

Mayotte : sensibiliser et former après les crises

Le premier CLS de Mayotte a été signé en 2013 à Mamoudzou, suivi de nouvelles signatures à Bandrélé et Acoua en 2022. Aujourd'hui, les CLS couvrent environ 34 % de la population, sur un territoire marqué par de fortes inégalités d'accès aux soins.

L'Udccas de Mayotte a organisé une série de **formations à destination des agents, en concertation avec les CCAS, à la suite du cyclone Chido** (décembre 2024). Ces sessions ont mis en évidence la nécessité de renforcer la formation des professionnels pour mieux accompagner les publics fragilisés.

Les CCAS se mobilisent aussi pour la sensibilisation du grand public :

- à **Mamoudzou** : journée « Marchons ensemble pour la santé mentale » ;
- à **Bandrélé** : café-débat et journée thématique sur la santé mentale.

Ces premières actions témoignent d'une prise de conscience progressive du sujet sur l'ensemble du territoire.

Guyane : une approche interculturelle et communautaire

En Guyane, la santé mentale nécessite une **approche coordonnée et adaptée à la diversité culturelle du territoire**. Les CCAS, en lien avec le projet territorial de santé mentale (PTSM), mènent des actions de prévention et de formation, notamment avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Les CCAS de Mana et Matoury forment leurs agents, en partenariat avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour mieux repérer les situations de détresse psychique.

Zoom sur les jeunes de Camopi : un avenir en suspens

À Camopi, commune isolée du sud de la Guyane, les enfants peuvent être scolarisés sur place jusqu'au collège. Mais la poursuite des études les conduit souvent loin de leur famille, dans des foyers ou des familles d'accueil. Cette séparation entraîne un déracinement profond : rupture culturelle, isolement, confrontation à la violence urbaine et aux addictions.

Entre 2014 et 2016, une vague dramatique de suicides chez les jeunes Amérindiens a bouleversé la région. Si la situation s'est depuis stabilisée, les formes de détresse ont évolué : moins de suicides, mais davantage de violences intrafamiliales et communautaires. Certains jeunes sont aussi happés par les trafics de stupéfiants, victimes d'enrôlement par des réseaux criminels.

Isolée, la commune de Camopi assume seule de nombreuses missions administratives et sociales.

Les services publics nationaux n'y interviennent que de manière ponctuelle :

- la pirogue France Services ne passe que tous les deux mois et demi ;
- la CAF, la Sécurité sociale, la mission locale et le Régiment du service militaire adapté (RSMA) assurent des permanences d'une semaine ;
- un bureau France Services a récemment été intégré à la mairie.

Face à ce contexte, le CLS en préparation, porté par le CCAS, constituera une avancée majeure. Il abordera plusieurs axes prioritaires :

- la contamination aux métaux lourds ;
- le suivi des maladies chroniques ;
- et la santé mentale, avec une attention particulière portée à la libération de la parole des jeunes.

Martinique : un modèle de gouvernance locale

Créé en 2020, le CLSM du Lamentin s'appuie sur le CLS et le contrat de ville pour coordonner les acteurs locaux de la santé mentale.

Ses objectifs : améliorer la santé psychique de la population, développer l'accès aux soins, lutter contre la stigmatisation et favoriser l'insertion sociale.

Le bilan quinquennal (2020–2024) met en avant un **fonctionnement fondé sur l'intelligence collective et la créativité, malgré des moyens limités**.

Les priorités à venir : renforcer la participation des usagers, développer les actions de santé mentale communautaire et mieux articuler les dispositifs existants (CLS, ASV, contrat de ville, CLSPD…).

Les quatre axes du nouveau plan d'action :

1 – santé mentale et cadre de vie ;
2 – bienveillance éducative ;
3 – santé mentale au travail ;
4 – inclusion sociale des personnes concernées.

D'autres projets sont en préparation : caravanes de santé mentale, groupe d'entraide mutuelle itinérant, centre de formation au rétablissement et formation de médiateurs en santé pairs.

AGIR POUR LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES EN OUTRE-MER

Les jeunes ultramarins sont parmi les plus touchés par la détresse psychique.

Partout, les CCAS et CIAS se mobilisent : ils écoutent, accompagnent et innovent pour prévenir l'isolement et redonner confiance.

À travers ces initiatives, une conviction s'impose : la santé mentale n'est pas seulement une question de soins, mais de lien social et d'égalité des chances.

L'Unccas appelle à une mobilisation nationale pour que chaque jeune, où qu'il vive, puisse trouver les ressources nécessaires pour avancer.

unccas
union nationale
des centres communaux
d'action sociale

4, rue d'Athènes - 75009 Paris
contact@unccas.org
www.unccas.org